

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Dans la même collection

La Langue française face aux défis du monde présent, actes de la XII^e Biennale internationale de la langue française réunis par Jeanne Ogée, préface d'Alain Guillemmou (en coédition avec l'Agence de coopération culturelle et technique, Paris)

Édouard Glissant, *Discours de Glendon*, édition établie par Alain Baudot

La Nouvelle : écriture(s) et lecture(s), actes du Colloque de Glendon publiés sous la direction de Agnès Whitfield et Jacques Cotnam (en coédition avec XYZ éditeur, Montréal)

Exilés, Marginaux et Parias dans les littératures francophones, textes réunis et publiés par Sandra Beckett, Leslie Boldt-Irons et Alain Baudot

Jean-Marie Klinkenberg, *Sept Leçons de sémiotique et de rhétorique*, leçons données dans le cadre de la Chaire Francqui au titre belge 1995-1996 à l'Université Libre de Bruxelles

Dans la collection Theoria

Georges Mounin, *Travaux pratiques de sémiologie générale*, textes réunis et publiés par Alain Baudot et Claude Tatilon, préface de Claude Tatilon

Jean-Marie Klinkenberg, *Le Sens rhétorique : essais de sémantique littéraire* (en coédition avec les Éditions Les Éperonniers, Bruxelles)

Sylvie Rosienski-Pellerin, *PEREGRINATIONS ludiques : étude de quelques mécanismes du jeu dans l'œuvre romanesque de Georges Perec*

Greg Marc Nielsen, *Le Canada de Radio-Canada : sociologie critique et dialogisme culturel*

Dans la collection TEL

Claude Tatilon, *Traduire : pour une pédagogie de la traduction*, préface de Georges Mounin

Betty Bednarski, *Autour de Ferron : littérature, traduction, altérité*, préface de Jean-Marcel Paquette (prix Gabrielle-Roy, prix de l'Association des professeurs des universités et des collèges canadiens, finaliste des prix littéraires du Gouverneur général)

Christine Klein-Lataud, *Précis des figures de style*, préface d'Alain Baudot (prix de l'APFUC).

ÉCRIRE LA PAUVRETÉ



Actes du VI^e Colloque international
de sociocritique
Université de Montréal
Septembre 1993



Textes réunis et présentés
par
MICHEL BIRON et PIERRE POPOVIC



Toronto
ÉDITIONS DU GREP
Collection Dont actes n^o 17
1996

LE VÊTEMENT DU PAUVRE,
DE LOUIS SÉBASTIEN MERCIER
AU COMITÉ DE MENDICITÉ

BENOÎT MELANÇON
Université de Montréal / CIADEST

Le vêtement, par ce qu'il laisse deviner de la condition de celui qui l'endosse, occupe une place significative dans la littérature française du XVIII^e siècle. Jacob, le paysan de Marivaux, dès qu'il est parvenu, pense équipement, épée, habit, linge, robe de chambre, chapeau, perruque : « avec cela, tous les honnêtes gens sont vos pareils ¹ ». Inversement, Rousseau, au moment de sa réforme personnelle, renonce à « toute parure » : « plus d'épée, plus de montre, plus de bas blancs, de dorure, de coiffure, une perruque toute simple, un bon gros habit de drap ² ». Ayant fait vœu de pauvreté, il sera désormais vêtu à l'arménienne. Sedaine, dans son « Épître à mon habit » (1752), écrit que, pour la France des salons, c'est « l'habit [qui] fait valoir l'homme ³ ». Dans les textes littéraires, l'habit fait l'homme, le riche comme le pauvre.

Ce lieu commun s'exprime également dans d'autres formes de discours. Arlette Farge, exposant ce que c'est que *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, s'intéresse ainsi à ce que les archives disent du vêtement du

1. Marivaux, *Le Paysan parvenu* (texte établi par Frédéric Deloffre, introd., bibliogr., chronol., notes et gloss. par Frédéric Deloffre, éd. rev. avec la collab. de Françoise Rubellin, Paris, Bordas, coll. Classiques Garnier, 1992), p. 165. Márta Dikman a rassemblé une partie de la documentation ici étudiée ; qu'elle en soit remerciée.

2. Jean-Jacques Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire* (texte établi par Henri Roddier, introd., notes et relevé de variantes par Henri Roddier, Paris, Garnier, coll. Classiques Garnier, 1960), p. 29.

3. Dans Maurice Allem, *Anthologie poétique française du XVIII^e siècle* (Paris, Garnier-Flammarion, coll. GF n^o 101, 1966), p. 235.

pauvre : « L'apparence extérieure est capitale. Porter les habits de sa condition et de son sexe est chose normale ; une atteinte à ce code implicite, si légère soit-elle, est souvent mal tolérée¹. » Le discours politique témoigne du sens conféré à l'apparence vestimentaire, lorsqu'il baptise les révolutionnaires parisiens de 1792 du nom de « sans-culottes » ou qu'il oblige au port de la cocarde. De même, les émigrés investiront le vêtement d'un sens politique : Sénac de Meilhan fait dire à un de ses personnages qu'il croit « voir la monarchie décroître à mesure que les vestes raccourcissent et se changent en gilets² », et le *Journal de Lyon* du 10 février 1793 rapporte que les Français de Londres préviennent le public « que *l'habit ne fait pas l'homme*, et qu'il ne faut pas les juger sur leur extérieur³ ». Dans l'ordre social comme dans celui des discours, le vêtement désigne un rang, et le refus ou la revendication de ce rang — et, par suite, il rappelle que chacun est forcé, dans la France des Lumières, de n'occuper qu'un seul lieu social.

*
* *

Plutôt que de suivre l'évolution de la représentation du pauvre et de son vêtement dans la littérature française tout au long du XVIII^e siècle, il s'agira ici de réfléchir à un moment de son développement, soit les années qui précèdent et suivent immédiatement la Révolution, et particulièrement en un lieu, Paris⁴. Pour ce faire, un texte offre un point de départ utile, le *Tableau de Paris* que publie Louis Sébastien Mercier (1740-1814)

1. Arlette Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle* (Paris, Gallimard, coll. Folio/Histoire n° 43, 1992), p. 97. Rose Fortassier souligne également la prégnance du « costume de classe » jusqu'à la Révolution (*Les Écrivains français et la Mode, de Balzac à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Écriture, 1988, p. 41).

2. Gabriel Sénac de Meilhan, *L'Émigré*, dans *Romanciers du XVIII^e siècle*, vol. II (préf. d'Étiemble, Paris, Gallimard, coll. Bibliothèque de la Pléiade n° 178, 1965), p. 1580.

3. Christophe Cave, Denis Reynaud et Danièle Willemart, avec la collab. d'Henri Duranton, *1793 : l'esprit des journaux* (Saint-Étienne, Les Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993), p. 60. Cette anthologie contient d'autres textes sur le langage politique de la mode (p. 100-103) et sur la symbolique du vêtement royal (p. 114 et 255), ainsi qu'une « chanson patriotique » dont les « couplets scatologiques » font allusion à une étymologie bien peu orthodoxe du mot *sans-culottes* (p. 203).

4. Sur l'histoire et le statut du vêtement, les travaux sont légion. On consultera d'abord Daniel Roche, *La Culture des apparences : une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)* (Paris, Fayard, coll. Points/Histoire, 1991, 564 p.) ; puis Nicole Pellegrin, *Les Vêtements de la liberté : abécédaire des pratiques vestimentaires en France de 1780 à 1800* (postf. de Daniel Roche, Aix-en-Provence, Éd. Alinéa, coll. Femmes et Révolution, 1989, 207 p.).

entre 1781 et 1789, en l'augmentant sans cesse jusqu'à lui faire occuper douze tomes¹. À défaut d'avoir chanté, avec Diderot et Carmontelle, les mérites de la robe de chambre, ou d'avoir pratiqué le commerce des bas de soie comme Voltaire, Mercier, qui fera néanmoins paraître en 1784 une suite au *Tableau de Paris* sous le titre *Mon bonnet de nuit* et qui a été rédacteur au *Journal des dames*, est un observateur infatigable de la hiérarchie sociale parisienne et de ses signes, et un des auteurs de « livres philosophiques » les plus lus au XVIII^e siècle². Le *Tableau*, ce récit de voyage d'un Parisien à Paris, montre en action un sémiologue naïf tentant de saisir par le regard la complexe stratification sociale de son époque, ce qui le distingue des membres du Comité de mendicité de la Constituante qui, en 1790-1791, auront, eux, à mettre en place des dispositifs de repérage des pauvres plus performants, du moins dans l'ordre politique, que ceux de Mercier. Dans le discours social de la fin de l'Ancien Régime, le motif discursif du « vêtement du pauvre », qu'on le saisisse chez un écrivain qui se prétend réformateur ou dans les rapports d'un comité révolutionnaire, permet de s'interroger sur ce qui peut alors s'écrire sur la pauvreté, d'autant qu'un même geste — reconnaître le pauvre pour lui assigner sa place — caractérise leur attitude.

La passion de « tout voir » (II, p. 1309) qui caractérise l'écriture de Louis Sébastien Mercier a souvent été notée par les commentateurs de son œuvre : Michel Delon en fait par exemple, avec Rétif de La Bretonne, « l'homme du regard³ ». Celui qui met en exergue à son douzième tome une phrase de La Fontaine selon laquelle « Quiconque ne voit guère, n'a

1. Toutes les références renvoient à Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, 2 vol. (éd. établie s. la dir. de Jean-Claude Bonnet, Paris, Mercure de France, coll. Librairie du Bicentenaire de la Révolution française, 1994, 1908 p. et 2063 p.) ; elles seront désormais incluses dans le texte, le numéro de la page étant précédé de celui du volume. Les études sont nombreuses sur le Paris de Mercier ; on lira notamment Jean Marie Goulemot, « Le Paris des philosophes », dans *Écrire Paris* (Paris, Éditions Seesam, Fondation Singer-Polignac, 1990), p. 33-40 ; et Michel Condé, « Genèse de la ville imaginaire : Paris au XVIII^e et au XIX^e siècle », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic (s. la dir. de), *Montréal 1642-1992 : le grand passage* (Montréal, XYZ éditeur, coll. Théorie et Littérature, 1994), p. 15-32.

2. Voir Robert Darnton, *Édition et Sédition : l'univers de la littérature clandestine au XVIII^e siècle* (Paris, Gallimard, coll. NRF/Essais, 1991), p. 168-170. Le *Tableau* a connu « une sensationnelle carrière commerciale » (p. 191).

3. Michel Delon, « Introduction » au *Tableau de Paris*, dans *Paris le jour. Paris la nuit* (Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 1990), p. 18. De même, une des sections de l'« Introduction » de Jean-Claude Bonnet à son édition du *Tableau* s'intitule « L'invention d'un regard » (I, p. XLII-IV). Y sont célébrés l'« énergie visuelle sans équivalent » de Mercier

guère à dire aussi » (II, p. 1313) ne se contente cependant pas de survoler les choses ou de peindre ses tableaux — son tableau — en aplats. Pour lui, les choses vues renvoient souvent à une réalité cachée : sémiologue avant la lettre, Mercier ne cesse de vouloir dépasser les apparences pour donner une épaisseur au monde qu'il décrit. Ainsi, malgré une impression de solidité, Paris est une ville qui menace de tomber en ruines, car construite sur des carrières. Invisibles pour l'observateur inattentif, pour « l'œil inhabile » (II, p. 959), pour « l'œil pesant de la plupart des hommes » (II, p. 1114), ces carrières constituent une autre ville sous la ville, mais cette autre ville est aussi la même ville, dans la mesure où Paris est composé de ces deux ensembles superposés :

C'est une ville souterraine, où l'on trouve des rues, des carrefours, des places irrégulières. On regarde au plancher, tantôt bas, tantôt plus élevé ; mais quand on y voit des crevasses, et que l'on réfléchit sur quoi porte le sol d'une partie de cette superbe ville, un frémissement secret vous saisit, et l'on redoute l'action de la force centripète. (I, p. 460-461)

Plus que la crainte inspirée par cette fragilité cachée de la ville, le trajet de l'œil est capital chez Mercier : la ville superficielle (au sens spatial du terme) peut en cacher une autre, qui échappe à « l'œil du vulgaire » (II, p. 865).

Une semblable volonté de traverser ce qui se livre immédiatement au regard se manifeste dans l'adhésion de l'auteur à la physiognomonie — Mercier conjoint d'ailleurs ces deux questions dans le quatrième texte du premier volume : « Physionomie de la grande ville » (I, p. 34-36). Cette volonté n'est certes pas exactement de même nature dans le cas de la lecture de la ville et dans celui de la connaissance du caractère par l'observation de la physionomie, mais elle dépend d'une même conception du regard. Si, dans le premier cas, la ville sous la ville ne se donne à lire qu'au terme d'une observation qui ne se contente pas de l'explicite, dans le second le caractère s'impose d'emblée à qui sait lire le visage de l'autre. La réflexion qui naît, au onzième tome du *Tableau*, de la visite de la boutique d'un layetier met clairement en lumière cette immédiateté :

(I, p. 11) et son « regard singulier » (I, p. 310) : « Apprendre à mieux regarder la ville et la donner à voir en obtenant qu'on la débarrasse des oripeaux qui l'obstruent et l'asphyxient, appeler à une libération progressive de Paris, voilà l'essentiel du programme de Mercier dans son *Tableau* » (I, p. 118).

Voulez-vous étudier les hommes et lire des impressions différentes sur les visages ? suivez le layetier qui porte une bière sur son épaule, pour la livrer en la maison du défunt ; suivez-le, vous dis-je, et observez la physionomie que fera chaque passant qui le rencontrera. Le coup d'œil furtif jeté sur cette robe dernière, universelle, vous révélera son âme ; vous y lirez sa conscience et son degré de courage ; l'orgueilleux dans son équipage détourne la tête ; celui-ci grimace ; cet autre a de l'effroi. [...] Ainsi les plus petites choses, pour qui sait les examiner, jettent une lueur vive et rapide dans l'horizon vaste et ténébreux de l'âme humaine ; le rideau se tire en un instant indivisible ; c'est à l'œil d'être tout aussi prompt pour saisir ce qui se passe à travers ce nuage ouvert et refermé. (II, p. 1095-1096)

L'instant est « indivisible », le nuage « ouvert et refermé », la lueur « vive et rapide » : en un coup d'œil « furtif », celui qui « sait [...] examiner » peut lire la « conscience » et le « degré de courage ». Proche des « lorgneurs » — « Paris est plein de ces lorgneurs impitoyables, qui se plantent devant vous, et fixent sur votre personne des yeux immobiles et assurés » (I, p. 379) —, le physionomiste lit « le cœur humain à travers ses enveloppes » (II, p. 882), il voit loin — on serait tenté de dire : il voit profond —, il interprète les signes, il leste de sens les apparences.

La lecture de la société parisienne que propose Mercier relève de cet attentif effort d'observation, de ce désir de saisir la véritable nature des choses. Dans son travail de lecture sociale, le vêtement occupe une place importante, au moins suivant deux lignes de force. La première, sur laquelle on passera rapidement, est celle des métiers du vêtement associés à une certaine forme de pauvreté. Il existe, au sein de la comédie humaine de Mercier — nom prédestiné —, une variété de métiers du vêtement qui sont exercés par des pauvres. Décrotteurs (I, p. 110, 1095-1096 et 1255-1259), dégraisseurs (I, p. 1240), revendeuses à la toilette (I, p. 392), chiffonniers (I, p. 452-453), agrémentistes (I, p. 755), cordonniers (II, p. 1045-1047), marchandes de modes (I, p. 409-411 et 1478-1483 ; II, p. 1112-1114 et 1194-1195), chapeliers (I, p. 810-814 et 1316-1317), tailleurs (II, p. 958-966), monteuses de bonnets (II, p. 337-340), couturières (II, p. 337-340 et 349), ouvrières en linges (II, p. 337-340), raccommodeuses de dentelles (I, p. 1207-1209), les travailleurs du vêtement de Mercier sont souvent proches de la grisette, cette jeune fille qui n'a « ni naissance ni bien », qui gagne sa vie grâce à « l'ouvrage de ses mains » et qui se sépare de ses « parents pauvres », « à dix-huit ans », pour vivre en « chambre particulière » (II, p. 338), et il leur arrive même de partager l'acuité visuelle du narrateur, tel ce savetier qui « a un coup d'œil de la plus grande justesse : cet élégant

qui passe, et qui fait le faraud, eh bien ! son soulier a été ressemelé ; il a un bel habit, parce que le tailleur lui a fait crédit ; mais il n'a pas trouvé un cordonnier. Le savetier distingue tout cela [...] » (II, p. 1050)¹. La seconde ligne de force autour de laquelle s'articule la pensée de Mercier sur la pauvreté parisienne est l'évocation du vêtement du pauvre, en ce que celui-ci indiquerait, que ce pauvre le veuille ou non, son appartenance à une catégorie sociale spontanément repérée².

Le texte consacré au *trouveur* met en lumière la relation entre le travail du regard et le vêtement considéré comme signe d'une appartenance sociale. Le *trouveur* est défini comme celui qui, le lundi, de grand matin, fouille du regard les lieux où la veille se sont rassemblées les foules, pour récupérer ce qu'elles ont perdu. Il est caractérisé par sa puissance visuelle : « il voit des deux côtés, et presque derrière sa tête » (II, p. 651), constate l'auteur, qui ajoute :

Mais revenons à l'œil exercé du *trouveur*. L'œil exercé, dans toutes les professions, voit à travers l'écorce ; par exemple, sous la grande parure, la parure endimanchée d'un artisan, l'œil exercé le distingue de ceux qui ont toujours joui d'une vie douce et aisée. Les travaux rudes, en tiraillant perpétuellement ses muscles, lui ont ôté les belles formes, et l'ont rendu contrefait à trente ans. Les premiers mouvements ne se perdent jamais. (II, p. 652-653)

Sous « l'écorce » se trouve la réalité de l'artisan : sa « parure » — « la grande parure, la parure endimanchée » — n'a pas trompé le *trouveur* et son « œil exercé ». Pour qui sait voir, la condition — toute condition — ne peut être dissimulée.

1. On devrait aussi tenir compte des métiers liés plus largement à la toilette, perruquiers (I, p. 921 et 1340-1344 ; II, p. 1089-1092) ou coiffeurs (I, p. 393-395 ; II, p. 1042-1044), de même que de questions comme celles de la mode (I, p. 142-143 ; II, p. 41-43, 908-912 et 1194-1195), des bijoux (II, p. 272-276, 736-738 et 1099-1100), du maquillage (II, p. 1117-1118). Le vêtement n'a pas que ses métiers ; il a ses lieux, les piliers des Halles (I, p. 447-448), la place de Grève (I, p. 447-450), la rue Tirechappe (I, p. 450-451), les quais de la Ferraille et de la Mégisserie (I, p. 1204-1207), la place du Louvre (II, p. 711-714), la bijouterie *Le Petit-Dunkerke* (II, p. 67-70) ou le Quai des Orfèvres (II, p. 1199-1202).

2. Mercier ne décrit pas que le vêtement du pauvre ; voir le texte intitulé « Saint-Germain-en-Laye » qui traite des bourgeois : « Curieux en botanique, allez, allez voir sur la terrasse, ou à l'entrée de la forêt, ces plantes humaines qui font aujourd'hui ce qu'elles ont fait hier ! [...] Ces plantes ont des bas, des culottes, une veste et un habit. Botanistes modernes, classez-moi ces végétaux ambulants, dont le sommet est couronné d'une perruque ronde, demi-poudrée » (II, p. 875-876). Le « botaniste moderne » perce toutes les conditions sociales ; toutes sont transparentes pour lui.

Ce que dit Mercier de l'artisan dans ce texte du neuvième volume, il le répète ailleurs pour parler plus précisément de divers types de pauvres. Il rapporte ainsi qu'une ordonnance de police « fait défense aux marchands de louer à ces femmes, à prix d'argent, à la semaine ou à la journée, des robes, des pelisses, des mantelets et autres ajustements » ; or, « ces femmes », ce sont des filles publiques que « l'extrême misère » a privées de vêtements, elles qui « sentent la nécessité de se parer, afin d'être payées à un plus haut prix » (I, p. 597). Voulant observer les gueux qui constituent la « lie du peuple » (II, p. 179), Mercier se rend dans une taverne en se déguisant : « Curieux de voir ce monde, (placé dans le monde élégant) je me couvris un jour d'une redingote brune, et je m'enfonçai dans un faubourg » (II, p. 180). Qu'y découvre-t-il ? Des gens qui vivent de la vente de vieux vêtements et de « vieilles hardes » pendant que leurs propres habits tombent « en lambeaux », « une populace de déguenillés » commandée par un « maître de garde-robe » et un « habit noir » (II, p. 180-181). La description de la friperie en plein air de la place du Louvre et de la « permutation d'habillements » dont elle est le théâtre (II, p. 713) permet à Mercier de réclamer la désinfection systématique des vêtements des pauvres :

Une charitable ordonnance de police viendrait à propos pour soumettre toutes ces hardes à une sorte de désinfection, en les laissant passer, ou par le feu, ou par l'eau, ou par des aromates ; mais la pauvreté se dispute ces lambeaux qui ont appartenu à d'autres pauvres [...]. (II, p. 713)

Circulant d'un pauvre à un autre, les « vieilles hardes », les culottes « de toutes formes, de toutes couleurs et de toute vétusté » (II, p. 712), les « nippes », les « haillons », ces vêtements infectés par les « miasmes » de leurs précédents propriétaires, morts « de phtisie, de pulmonie, de consommation », passent « sur le corps sain d'un pauvre ouvrier, qui [...] gagne, par le contact de l'étoffe, une maladie dont il était exempt » (II, p. 713). La spirale de la pauvreté, laisse-t-on entendre, est sans fin.

Comment interpréter cette attention accordée par Mercier aux « vêtements de l'indigence » (II, p. 1179) ? Quel rôle joue-t-elle dans sa réflexion sur la société de son époque ? Elle est d'abord une des manifestations de ces contrastes qui structurent la représentation de Paris chez Mercier, comme de ces lieux discursifs où apparaissent des créatures hybrides, « symphonistes déguenillés » du texte « Feux d'artifice » (I, p. 563) ou « muses grimacières » d'« Almanach des muses » (I, p. 1355) : dans la capitale, lieu de l'« horrible inégalité des fortunes » (I, p. 677), de « la lutte éternelle de la misère et de l'opulence » (I, p. 549), du « combat

sourd de l'aisance et de la pauvreté » (I, p. 1246), le vêtement du pauvre est un signe parmi d'autres du gouffre qui sépare des conditions pourtant voisines. Elle est aussi le moyen par lequel le narrateur peut moduler sa constante réprobation du luxe « monstrueux » (I, p. 430) — que l'on ne confondra pas avec le luxe « utile et décent » (II, p. 130) —, ce luxe « [...] au vice consacré, / De l'active industrie enfant dénaturé » (II, p. 130).

Elle sert enfin — et peut-être surtout — à reconnaître le pauvre, à le faire entrer dans une typologie sociale en mal de moyens de classification ; en effet, « ceux qui ne sont pas riches, ou qui ne savent pas se mettre, trahissent leur état » par leur façon de se vêtir (I, p. 201). S'il est vrai que les pauvres du faubourg Saint-Marcel sont « un peuple qui n'a aucun rapport avec les Parisiens, habitants polis des bords de la Seine » (I, p. 217), il n'en reste pas moins que cette différence radicale des pauvres de Paris, une fois avérée son existence, est toujours à signaler ; pour cela, le vêtement est un marqueur performant, et ce même si on le déplore :

On a beau faire des traités de morale ; un drap plus ou moins fin, un galon plus ou moins large, un équipement ou un fiacre, douze valets ou un simple domestique, une crapaudine de quinze francs au doigt ou un brillant de cinq cents louis, mettront toujours une grande différence parmi les hommes. Cela est bien sot ; mais les pauvres mortels jugent ainsi. (I, p. 424)

À la fois signe d'une appartenance et stigmaté d'une condition, le vêtement ne peut rien cacher à l'« œil exercé », à celui qui « sait [...] examiner » les choses, à celui qui voit « à travers ». L'artisan et la fille publique, fussent-ils « parés », restent ce qu'ils sont, et les pauvres, tel un uniforme, enfilent les vêtements d'autres pauvres, au risque d'en faire les frais. Mercier a beau écrire que « ce n'est que dans cette capitale [Paris] qu'il est permis d'être pauvre sans être méprisé » (II, p. 778), cela ne veut pas dire pour autant que le pauvre passe inaperçu. À cet égard, le chapitre « Habillements » ne saurait être plus clair : « On distingue tous les états, quelque extérieur qu'ils prennent » (II, p. 126).

*
* *

Le Comité de mendicité de la Constituante, parfois appelé Comité pour l'extinction de la mendicité, a été créé en janvier 1790, alors que la mendicité était d'actualité depuis quelques années déjà, comme en fait foi la prolifération de brochures consacrées à cette question dans les dernières

années de l'Ancien Régime¹. Placé sous la direction du duc de La Rochefoucauld-Liancourt et composé de dix-huit membres, ce comité est passé à l'histoire pour le sérieux de ses travaux, l'ampleur de sa réflexion et la pertinence de sa documentation². Ces travaux, cette réflexion et cette documentation avaient pour objet, plus que la simple mendicité, la pauvreté dans tous ses états. Le Comité notait d'ailleurs que la première devait être complètement éradiquée — il condamnait « la funeste tentation de mendier et [...] la ressource plus funeste encore peut-être des hôpitaux » (p. 86), et son objectif était « de détruire la mendicité, ce fléau destructeur de la société, ce vice d'autant plus dangereux qu'il se perpétue de race en race, qu'il se multiplie par l'exemple, et que sa pratique est souvent plus utile au fainéant qui s'y livre que le travail ne l'est à l'honnête homme qui s'y dévoue » (p. 332) —, mais que la seconde ne pouvait l'être, car il existe une telle chose que la « pauvreté nécessaire » (p. 315 et 329). Sa tâche était de définir la pauvreté, d'en circonscrire les causes et de suggérer des moyens pour y remédier, en autant que cela soit concevable (et utile).

Pour atteindre ces objectifs, le Comité a d'abord dû s'atteler à la difficile tâche de mesurer la pauvreté : cette « recherche que l'on tente pour la première fois dans ce royaume » (p. 69) est « un des principaux éléments du travail du Comité » (p. 68). Il y a « différentes espèces de pauvres », différentes « classes » (p. 469), différentes « branches » (p. 573), et le rôle du Comité est de dénombrer chacune d'elles, puisque la répartition des secours publics variera selon leur importance respective, chaque pauvre ne recevant pas le même montant de l'État. Dans son premier rapport, le Comité parle d'« une masse de quatre à cinq millions d'hommes » qui vit dans « la misère ou la gêne » en France (p. 312), mais ces chiffres restent insuffisamment précis. Grâce à des enquêtes auprès des intendants sur

1. Camille Bloch et Alexandre Tuetey tiennent compte de cette prolifération dans leur édition des *Procès-verbaux et Rapports du Comité de mendicité de la Constituante, 1790-1791* (Paris, Imprimerie nationale, 1911, 847 p.). Toutes les références (pagination seule) renvoient à cette édition.

2. Voir par exemple le jugement de Serge Paugam dans *La Société française et ses pauvres : l'expérience du revenu minimum d'insertion* (Paris, Presses universitaires de France, coll. Recherches politiques, 1993, 317 p.) ; voir notamment les pages 85-115. Il rejoint celui de Christine Doussert dans « Statistique et pauvreté sous la Révolution et l'Empire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 280, avr.-juin 1990, p. 168-173. Dans le même ordre d'idées, on consultera les textes rassemblés par Jacques Carré sous le titre « Pauvreté et assistance en Europe à la fin du xviii^e et au début du xix^e siècle », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, n° 311, 1993, p. 179-381.

« l'état des pauvres en France » (p. 6) et à la comparaison de la situation française avec l'anglaise, le Comité propose dans ses rapports l'hypothèse selon laquelle les pauvres représenteraient entre un vingtième et un vingt-cinquième de la population française, soit environ un million de personnes¹. La moitié de cette population pauvre serait valide et on y trouverait les « pauvres accidentels » ; l'autre moitié serait formée « des pauvres habituels » ou pauvres « invalides » — il s'agit des enfants, des vieillards et des infirmes (p. 81), « les premiers formant dans ce nombre beaucoup plus de la moitié » (p. 82). Dans cette typologie, il ne reste plus de place ni pour les « pauvres honteux² » ni pour les « mauvais pauvres » (p. 317) — eux-mêmes subdivisés en « mendiants domiciliés » d'une part et en « vagabonds » ou « gens sans aveu » d'autre part (p. 322)³. Pendant que Mercier prétend reconnaître immédiatement, et à coup sûr, le pauvre, le Comité cherche, lui, à se donner les moyens d'en distinguer les multiples types et de les répartir en catégories bien délimitées. Ensuite, et ensuite seulement, il sera possible de penser des actions concrètes.

Le vêtement du pauvre n'est pas la préoccupation première du Comité de mendicité. On le voit apparaître au détour de telle proposition « d'entendre un s^r Véra, auteur de la découverte d'une nouvelle étoffe de feutre, dont la fabrication pourrait employer des mendiants renfermés dans les hôpitaux, et même servir à leur vêtement » (p. 16), proposition appuyée le 19 avril 1790 (p. 18), ou dans tels rapports sur les pauvres que les bureaux de charité ou les hôpitaux doivent vêtir (p. 74, 82-85 et 86). À l'occasion, le Comité est appelé à se prononcer sur des demandes de manufacturiers prêts à employer des pauvres dans des filatures de soie (p. 174-175) ou dans des fabriques d'étoffes (p. 175), pratique très répan-

1. Les estimations du Comité doivent être revues à la hausse : selon Alan Forrest, la proportion est plutôt d'un sur cinq (*La Révolution française et les Pauvres*, trad. par Marie-Alix Revellat, Paris, Perrin, 1986, p. 26). Mercier allait encore plus loin : « Or, qui dit le pauvre, dit la moitié de la nation » (II, p. 356).

2. « On appelle *Pauvres honteux*, ceux à qui leur état ne permet pas de demander publiquement l'aumône. » (*Dictionnaire de l'Académie française*, édition de 1762.) Or, « les deniers publics, pour être distribués sans reproche, doivent l'être avec publicité » (p. 333).

3. Le portrait de ce deuxième groupe est chargé (cf. p. 321-322) et il rejoint celui que dessine l'auteur du *Tableau des « gueux hypocrites »* (I, p. 674), du mendiant valide qui est « un criminel » (I, p. 1288) ou du « mendiant de race » (I, p. 1177). L'opposition du bon et du mauvais pauvre, du véritable et du faux pauvre, n'est pas une création du Comité ; on la trouve déjà dans un mémoire de 1760-1761 (p. 600, n. 1), dans l'article « Mendiant » de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alambert en 1765 (vol. X, p. 331, col. 2) et chez Mercier (II, p. 244).

due dans les hôpitaux et prisons de la France d'Ancien Régime. Malgré cet inintérêt relatif envers le vêtement du pauvre, la volonté classificatrice des rapporteurs du Comité rejoint néanmoins le travail du regard chez Mercier.

Plusieurs aspects de leur réflexion unissent en effet l'écrivain et les membres du Comité. Décrivant souvent les mêmes institutions¹, ils sont également proches idéologiquement. Réformistes, ils partagent une croyance fondamentale dans le rôle important de l'agriculture², dans la mission de l'éducation³, dans l'opposition aux loteries⁴. Rousseauistes⁵, ils en ont contre l'« inégalité monstrueuse des rangs et des fortunes » (p. 315). Apologistes de la rédemption par le travail⁶, ils ne cessent de

1. Plusieurs des rapports sont consacrés aux hôpitaux de Paris (p. 575, 721, 736 et 751). Mercier les décrit lui aussi (I, p. 679-683 ; II, p. 243-254, 475-477, 1092-1094 et 1187-1193), de la même façon qu'il s'intéresse aux dépôts de mendicité ou renfermeries (I, p. 731-733 ; II, p. 1177-1179) et au sort des enfants trouvés (I, p. 685-689 ; II, p. 147-152, 1376-1379 et 1410-1414), sujets fréquemment évoqués par les rapporteurs. Yvonne-Élisabeth Broutin a mis en lumière la richesse des dépôts de mendicité pour l'histoire du vêtement en analysant les descriptions vestimentaires des 187 personnes admises au Dépôt de mendicité de Rouen entre 1784 et 1789 ; voir « Les mendiants et leur costume en Normandie avant la Révolution », *Ethnologie française*, nouv. série, vol. XII, n° 1, janv.-mars 1982, p. 31-44. Régine Robin, lors du présent colloque, a signalé que les Archives de la Côte d'Or (série B) contiennent des documents où les fonctionnaires royaux ont dessiné les vêtements des pauvres qui se présentaient devant eux.

2. Pages 312-315 et 329 ; II, p. 69, 843 et 1063. Mercier n'est cependant pas physiocrate, comme le constate Marcel Dorigny (« Louis Sébastien Mercier, lecteur et propagateur de l'économie politique », *Dix-huitième Siècle*, n° 26, 1994, p. 163-175).

3. Page 315 ; I, p. 290 et 404.

4. Page 321 ; I, p. 690-692 et 1084-1085 ; II, p. 1356-1359.

5. Page 315. Sur le « rousseauisme populaire, explosif », de Mercier, voir Robert Darnton, *Édition et Sédition...*, p. 181-199. Jean-Claude Bonnet note cependant que Mercier ne prise guère le Rousseau des *Confessions*, « la préoccupation autobiographique lui [étant] étrangère » (I, p. XLII).

6. Même s'il part du principe que « Tout homme a droit à sa subsistance » (p. 310), le Comité croit néanmoins qu'il est du devoir de la société de fournir un travail aux pauvres valides : « Ce ne sont pas des secours en nature, en argent que la société devra aux pauvres valides, mais de l'occupation et du travail, et, dans quelque position que l'on suppose une municipalité, on ne peut supposer ni admettre qu'il ne lui soit pas possible de fournir habituellement à ses pauvres valides un ouvrage quelconque qui ne suffise pas à leur procurer l'absolu nécessaire : c'est là que doit s'arrêter, pour cette classe de pauvres, l'assistance publique » (p. 79) ; « la pauvreté s'éteint par la propriété et se soulage par le travail » (p. 318 ; voir aussi p. 88, 310-311, 316-317, 327-328, 331, 469, etc.). Chez Mercier, voir I, p. 1399-1400, et II, p. 1288-1289.

pourfendre la paresse¹. Outrés par « ce qu'il y a [...] de plus révoltant parmi nous, *la pauvreté* » (II, p. 1377), ils proclament que « le plus saint des devoirs » est « celui de secourir ses semblables » (p. 18) et que « *Res sacra miser* » (« Le malheureux a quelque chose de sacré », II, p. 1492)².

Au-delà de ces ressemblances dans les constats et les présupposés, c'est surtout une même relation aux pauvres qui les unit : pour Mercier comme pour les rapporteurs, le pauvre est un être sans épaisseur, qui se lit en une totale transparence, qui ne sait pas efficacement dissimuler. Selon le Comité, les intentions du pauvre sont immédiatement perceptibles : s'il est valide et qu'il ne peut pas travailler, c'est qu'il est le jeu des forces économiques pour lesquelles la pauvreté est nécessaire ; s'il est valide et qu'il ne veut pas travailler, c'est qu'il a préféré la facilité du vagabondage aux récompenses du patient labeur. Chez Mercier, on l'a vu, quoi que fassent les pauvres, quoi qu'ils veuillent faire, l'« œil philosophique » (II, p. 1062) ne s'y fera pas prendre. La vision taxinomique des membres du Comité est certes beaucoup plus rigide ment structurée que la déambulation de Mercier, mais l'une et l'autre ne sont pas foncièrement différentes et elles témoignent d'une même assurance³ : le pauvre est cette chose à lire et à classer, qui n'a guère la possibilité de dire, et encore moins d'écrire, sa pauvreté. Bien que leurs objectifs ne soient pas les mêmes et que les prétentions

1. Pages 77, 316, 328, 330-332, 465, 546 et 608 ; I, p. 675 et 732 ; II, p. 1174 et 1288-1289. Bailly, le maire de Paris, avait saisi dès 1789 la complexité de la situation, qui écrivait dans *Le Spectateur national* qu'il fallait « soulager l'indigence sans favoriser la paresse » (p. vi). Dans un texte contemporain de celui-là, Mercier écrit que la nature a « ordonné à la terre de n'accorder ses fruits & ses largesses qu'à l'homme laborieux, & de ne présenter que des ronces & des épines à l'oisiveté & à la paresse » (*Notions claires sur les gouvernements*, Amsterdam, 1787, vol. II, p. 282-283).

2. À leur suite, l'article 21 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de l'An I (1793) statuera que « Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. » (Cité dans Madeleine Rebérioux, Antoine de Baeque et Dominique Godineau, *Ils ont pensé les droits de l'homme : textes et débats (1789-1793)*, Paris, Ligue des droits de l'homme / Études et documentation internationales, 1989, p. 176.)

3. Dans leur premier rapport, les membres du Comité écrivent : « Ces principes renferment tout le système des secours qu'un État doit à ceux de ses membres qui sont sans ressources personnelles. Ils semblent d'une telle évidence qu'ils ne peuvent être contestés. C'est leur exécution exacte que le législateur doit assurer » (p. 328). Mercier, dès *Du théâtre en 1783*, constatait qu'« il n'est pas difficile de deviner l'état d'après l'extérieur, quoique le costume soit à peu près le même » (cité dans l'édition Bonnet, I, p. LXXIV).

esthétiques du premier et les contraintes politiques des seconds diffèrent, l'écrivain comme les philanthropes idéalistes savent imposer leur marque à l'« extrême mobilité » des choses (I, p. 398, note), ils sont capables de « distinguer [...] le vrai du faux » (p. 316), ils peuvent connaître le pauvre et, par suite, lui assigner sa place. C'est la limite du discours réformateur.

